Résolution sur l'encéphalopathie spongiforme bovine ESB et la sécurité des aliments pour animaux

2000/2627(RSP) - 16/11/2000 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une proposition de résolution commune déposée au nom des groupes PPE /DE, PSE, ELDR, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN sur l'ESB et la sécurité des aliments pour animaux. Le Parlement estime que la traçabilité intégrale des aliments devrait être un des éléments centraux de la politique de l'Union européenne en matière alimentaire et qu'il serait criminel de laisser entrer sciemment, dans la chaîne alimentaire, des animaux contaminés ou suspectés de l'être. Il déplore le manque d'harmonisation concernant l'interdiction des farines animales et demande une interdiction de la production d'aliments pour animaux faisant intervenir le recyclage de restes d'animaux, pour le bétail, les ovins, les caprins, mais aussi les volailles et les poissons, aussi longtemps que les États membres ne pourront garantir l'application des législations européennes existantes concernant la prévention de l'ESB. Il souhaite l'application rapide d'un plan communautaire pour le transport, le stockage et l'incinération des farines animales. Le Parlement demande l'introduction rapide de tests obligatoires de dépistage de l'ESB pour tous les animaux destinés à l'abattage en commençant par tous ceux de plus de dix-huit mois. Il réclame également des moyens financiers nécessaires permettant de réaliser des tests et autres mesures de protection de la santé. Il se déclare favorable au retrait de la chaîne alimentaire de l'ensemble du cheptel au cas où un animal aurait été testé positivement. Le Parlement condamne la lenteur des États membres en ce qui concerne la mise en oeuvre des législations nécessaires en matière d'hygiène, d'inspections et d'étiquetage. Il souhaite la mise en place d'un système de crise qui permettrait à la Commission de prendre les mesures nécessaires immédiatement au cas où les États membres ne seraient pas aptes à assurer la protection des consommateurs. Le Parlement rappelle enfin la nécessité que les normes d'hygiène et de protection de la santé humaine les plus élevées possibles s'appliquent également aux pays tiers.